



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

AUG 9 1982

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/37/374
S/15346
5 août 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Points 31 et 34 de l'ordre du
jour provisoire*
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 4 août 1982, adressée au Secrétaire général par le Chargé
d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration de
l'agence TASS, en date du 2 août 1982, intitulée "Il faut contraindre Israël à
mettre fin à son agression".

Je vous serais obligé, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir faire
distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée
générale, au titre des points 31 et 34 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil
de sécurité.

(Signé) R. OVINNIKOV

* A/37/150.

ANNEXE

Déclaration de l'Agence TASS

"IL FAUT CONTRAINDRE ISRAEL A METTRE FIN A SON AGRESSION".

Les forces israéliennes ont déclenché une offensive de grande envergure contre Beyrouth-Ouest assiégée. L'armée israélienne a lancé ses forces de choc, chars, avions, artillerie, navires de guerre, contre les vaillants défenseurs de la ville. Le nombre des victimes s'accroît sans cesse parmi les habitants pacifiques de la ville, des quartiers habités sont détruits et cette agression barbare n'épargne même pas les hôpitaux. Des tirs précis d'artillerie sont même dirigés sur des quartiers où se trouvent des ambassades étrangères. Les barbares israéliens se livrent donc actuellement à Beyrouth à un véritable génocide des peuples libanais et palestinien.

L'anéantissement de la capitale libanaise, est le nouveau crime monstrueux auquel se livre la clique militariste israélienne, tout en faisant cyniquement fi de la résolution qu'a récemment adoptée le Conseil de sécurité, exigeant qu'Israël lève immédiatement le blocus de Beyrouth. A cet égard, on a pu constater une fois encore, de façon particulièrement claire, la coopération qui existe entre Israël et les Etats-Unis; ces derniers en effet ont été le seul membre du Conseil de sécurité à ne pas appuyer la demande de levée de blocus en permettant ainsi à la clique dirigeante d'Israël de ravager la capitale libanaise. Sous le couvert des "efforts de paix" du Gouvernement des Etats-Unis, l'agresseur a pu donc concentrer ses forces pour cette attaque. Tous ces faits montrent manifestement que Washington comme Tel-Aviv portent la responsabilité de ce crime.

Les actes criminels que perpétre la clique militariste israélienne au Liban, avec la complicité des Etats-Unis, provoquent l'indignation et la colère dans le monde entier et ne peuvent que raviver les haines et les animosités au Moyen-Orient, en élargissant encore davantage l'abîme qui sépare Israël des Etats et peuples arabes.

La conscience de l'humanité, de tous ceux que le désespoir et les souffrances d'autres êtres humains ne peuvent laisser indifférents, exige qu'il soit immédiatement mis fin aux massacres de cet agresseur barbare sur le sol libanais. Par ses crimes Israël s'exclut en fait de la communauté internationale, dont il méprise grossièrement et ouvertement la volonté et les présomptions.

/...

A/37/374
S/15346
Français
Annexe
Page 2

Les milieux dirigeants de l'Union soviétique estiment qu'on ne saurait plus reporter l'adoption de mesures efficaces visant à faire cesser cette agression. Il faut que le Conseil de sécurité des Nations Unies examine et prenne d'urgence à l'encontre de l'agresseur toutes les mesures coercitives prévues dans la Charte de Nations Unies.

Il doit être mis fin à cette agression.
